

## Appels à projets France Parkinson en Sciences Humaines et Sociales 2024

Thématiques	Date de publication	Date limite de soumission	Durée des projets	Budget	Financier /Ref. de l'appel
Maladie Parkinson, problèmes quotidiens, entourage	15/01/2024	17/03/2024 à 23h59 Etape 1 GAO : 17/03/2024 à 23h59 Etape 2 GAO : 09/2024	Entre 12 et 36 mois	Entre 40 et 125 k€	France Parkinson/SHS 2024

**Objectifs :** Cet Appel à Projets en Sciences Humaines et Sociales (SHS) vise à contribuer à l'émergence de nouvelles connaissances et à la compréhension des problématiques liées au quotidien des personnes malades et de leur entourage.

L'Appel à Projets SHS concerne :

- Des bourses pour jeunes chercheurs ; Doctorant en 3ème ou 4ème année de thèse (12 mois) ; Post-doctorant en 1ère ou 2ème année (12 mois) ; Bourse doctorale d'une durée de 36 mois, incluant le salaire et un montant dédié aux frais de fonctionnement si besoin.
- Des soutiens, d'une durée de 12 à 36 mois, à des projets présentés par des unités de recherche ;
- Un Grand Appel d'Offre (GAO) concernant des projets d'envergure dans le but de permettre à des équipes de réaliser des recherches collaboratives et/ou transdisciplinaires. Un site français porteur du projet sera en tout état de cause indispensable. La durée du projet sera limitée à 36 mois.

**Actions concernées :** Toutes les thématiques pouvant avoir un impact positif sur les personnes atteintes de la maladie, leur entourage, et la compréhension du vécu avec la maladie seront évaluées avec le même regard.

**Particularité Tennis de Table :** l'Association souhaite soutenir un projet portant sur les bienfaits de cette pratique sportive pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson.

**Critères d'éligibilité :** Les porteurs de projet doivent être rattachés à une structure de recherche labélisée.

La présentation du projet doit s'appuyer sur une littérature scientifique solide et un état de l'art de la problématique et **démontrer une connaissance précise de la maladie.**

Il est de la responsabilité du porteur de projet, ou du Directeur de la recherche dans le cas de demande de bourse, de définir en amont du dépôt les autorisations nécessaires les démarches à entreprendre auprès des autorités compétentes (Loi Jardé, RIPH, Comité Ethique...). Celles-ci devront être obtenues dans un délai de 6 mois après réception de l'avis officiel de soutien de la part de France Parkinson.

**Soumission :** <https://projets.franceparkinson.fr/fr/>

**Pour plus d'informations :** <https://www.franceparkinson.fr/appe-a-projets/appe-a-projets-pour-lutter-contre-la-maladie/>

**Contact Chargé(e) d'affaire :**

**Campus Aix :** Marie KOROBEINIK ([marie.korobeinik@univ-amu.fr](mailto:marie.korobeinik@univ-amu.fr) 04 13 93 16 70)

**Campus Marseille Centre :** Violaine MARTIN ([violaine.martin@univ-amu.fr](mailto:violaine.martin@univ-amu.fr) / 04 13 94 27 53)

**Campus Marseille Etoile :** Goéry RENAULD ([goery.renault@univ-amu.fr](mailto:goery.renault@univ-amu.fr) 04 13 94 51 43)

**Campus Marseille Luminy :** Nathalie TRUPHEMES ([nathalie.truphemes@univ-amu.fr](mailto:nathalie.truphemes@univ-amu.fr) 04 13 94 20 54)

**Campus Marseille Timone :** Stéphane BERIOU ([stephane.beriou@univ-amu.fr](mailto:stephane.beriou@univ-amu.fr) 04 91 32 41 58)